Non paiement des conges payées et des heures de repos compensateu

Par marco83170

Bonjour,

je souhaiterais savoir quoi faire.

Ma belle-mère a signé des contrats de remplacement pour un EPAD dans la fonction publique.

Elle a signé plusieurs contrats et avenants couvrant la période du 29/09/2021 au 30/06/2023. Entre le premier et le suivant il s'est passé environ 6 mois pour être régularisé. Le premier contrat c'est fini le 31/12/2021 et le suivant elle l'a signé le 28/06/2022 couvrant la période de janvier 2022 au 30/06/2022, mais elle a travaillé durant cette période.

Elle a travaillée les dimanches et les jours fériés et a obtenus des jours de RC, à ce jour l'entreprise refuse de les reconnaitre et n'apparaissent pas sur les documents comptable mais ressortent sur les plannings et elles en a poser certains que l'entreprise lui a compter en congés payés. A ce jour elle n'a pas pu bénéficier de 175 heures de RC et de 12 jours de congés payés. L'avocate actuelle nous dit que l'entreprise publique est dans son droit de rien payés car les RC n'ont pas été posés mais normale car n'apparaissent pas comptablement et sont perdu d'une année sur l'autre ainsi que les congés et que pour les contrats même s'il s'est passé plus de 6 mois avant régularisation c'est normal aussi. Nous avons un dossier de plus de 80 documents.

Nous souhaiterions savoir s'il n'y vraiment rien à faire car ça représente beaucoup d'heures non payées mais effectué en réel.

Merci pour vos réponses

cordialement marc83170